

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 JUN 2013

Le conseil municipal a été convoqué le 30 mai 2013 en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2013
3. Vote du compte administratif 2012 et affectation des résultats
4. Aménagement du centre bourg : choix du maître d'œuvre
5. Admission en non-valeur : avis du conseil municipal
6. Restaurant scolaire : demande de levée de pénalité de retard
7. Transaction foncière : avis du conseil municipal
8. Informations et questions diverses.

Etaient présents :

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Nancy Molières, Clément Continant, Denis Philippe, Robert Besançon, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Anita Pinet

Absents excusés :

Alain Kanarosky donne pouvoir à Jean-Paul Fauconnet
Robert Cohen donne pouvoir à Robert Besançon
Geneviève Muller donne pouvoir à Marcel Spilmann
Arnaud Paulet

Absents non excusés :

Cristelle Chantier
Eddy Godon

Sur proposition du maire, le conseil municipal

-  désigne Mr Nicolas Mennetrier pour exercer la fonction de secrétaire de séance
-  adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 mai 2013 ainsi que celui de la réunion du 21 mars 2013, qui n'avait pas encore été approuvé
-  approuve les comptes administratif et de gestion 2012 arrêtés aux sommes suivantes :

Situation au 1^{er} janvier 2012 : excédent de 519 225.36 €

Résultats 2012 :

- fonctionnement : excédent de 288 786.29 €
- investissement : excédent de 202 099.75 €

Situation au 1^{er} janvier 2013 : excédent de 589 751.40 € que le conseil accepte d'affecter ainsi :

- reprise excédent d'investissement de 41 420.07 €
- prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 170 870 €
- fond de réserves : 377 461.33 €

-  valide (1 voix contre) la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir la société C3I pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg pour un montant d'honoraires fixé sur l'ensemble du projet à 58 528.43 € ht, auquel il convient d'ajouter les frais relatifs au relevé topographique pour 11 431.25 €ht.

Robert Besançon interroge le Maire sur le contenu du projet. Celui-ci lui répond tout d'abord, que cette société a été choisie dans la mesure où elle a présenté le dossier le plus complet et répondant au mieux au cahier des charges. Mme Molières, confirme cette analyse. Puis, il explique que la première tranche consiste en l'aménagement de la place de la Poste en parking, sans intégrer le cheminement vers la rue Henri Rodin.

Mr Besançon s'inquiète de la suite donnée par France Télécom à la demande de la commune d'acquérir une partie de leur terrain derrière la Poste. Le Maire attend toujours une seconde proposition dans la mesure où la 1^{ère} n'était pas acceptable financièrement.

Mr Besançon se demande comment le projet peut se réaliser sans avoir le devenir de ce terrain en question. Il enchaîne en se demandant pourquoi la commission ad hoc « centre bourg » qui a établi le cahier des charges, n'a pas été consultée pour le choix du maître d'œuvre. Le Maire lui répond, que compte tenu de l'importance du marché, il a préféré saisir la CAO. Il s'engage à réunir la commission centre bourg, le moment venu, pour la présentation du dossier par le maître d'œuvre. Elle sera associée à la réflexion et aux choix à opérer le cas échéant.

- ✚ émet un avis sur les admissions en non-valeur présentées par Mme Le Percepteur pour les sommes respectives de 17.50 €, 80 € et 380.10 €
- ✚ refuse de lever la pénalité de retard (1 abstention) appliquée à la société Ronzat dans le cadre des travaux de construction du restaurant scolaire
- ✚ accepte de céder (1 voix contre) à Mr Modesto l'ensemble des terrains formant la zone artisanale de l'Arcade, au prix de 12 € le m². Au prix de cette cession, s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre et de fouilles, comme convenu, en dédommagement des sommes déjà engagées par la commune dans le cadre du projet de zone qui se verrait donc abandonné.

Informations et questions diverses :

Le Maire fait part d'une information de la commune de Buchères qui précise que les éventuels dons doivent être versés au CCAS de la commune, suite aux inondations. Le conseil serait favorable à verser une aide exceptionnelle, comme il l'a déjà fait, mais souhaiterait que cette demande soit faite au nom d'un collectif pour toutes les communes ayant subi des dommages.

François Noblot informe le conseil qu'une demande a été déposée auprès de la DDT pour procéder à la réfection de la façade du bâtiment communal accueillant la fleuriste. Mme Honnet, qui a établi le dossier, a sollicité au préalable l'architecte des bâtiments de France, ce qui devrait faciliter l'examen du permis. Il rappelle que le budget ne prévoit que la réalisation d'une 1^{ère} tranche correspondant au pignon du passage qui s'avère le plus urgent. En fonction, du résultat de la consultation, le 2^{ème} pignon pourra être envisagé. Les travaux devraient commencer en septembre.

Christine Robillard invite les membres de sa commission à participer à la prochaine réunion fixée le 4 juillet à 19 h

Jean-Philippe Hass présente au conseil le projet du club ados d'organiser le 6 juillet prochain la seconde rando rollers qui sera précédée d'un forum associations dans la parc de la mairie. Il donne la date de la kermesse du groupe scolaire qui est fixée au 29 juin.

Françoise Nida informe le conseil qu'un bulletin municipal est en cours et qu'il sera distribué vers le 24 juin prochain.

Nancy Molières invite ses collègues à venir apporter leur aide pour les festivités du 14 juillet

Robert Besançon se fait le porte-parole des administrés qui rencontrent d'importants problèmes avec le réseau d'assainissement qui est saturé. Mr Noblot a bien entendu conscience du problèmes et des désagréments que vivent les abonnés. Malheureusement, la Seine présente encore une hauteur importante même si elle a considérablement baissée. Le réseau d'assainissement fait l'objet à ce jour d'un diagnostic qui a révélé des entrées d'eau parasite, ce qui sature le réseau et perturbe l'écoulement des eaux. Le syndicat doit procéder prochainement à d'importants travaux d'étanchéité du réseau. En attendant, aucune solution concrète, satisfaisante et durable n'est envisageable.

Patricia Honnet s'inquiète de la présence importante de moustiques : le Maire lui répond que le Président du syndicat de la vallée du Melda chargé de ce problème, vient de trouver un hélicoptère pouvant assurer ce service, ce qui n'est pas simple et très onéreux. La démoustication va donc être organisée dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45

Le Maire,

Marcel SPILMANN